



Commune de Gibloux

Conseil général

Législature 2021-2026

Etat au 11 décembre 2023 / N. Galley

QUESTIONS et AUTRES INTERVENTIONS posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal(art. 52 et 54bis RCG) - ARCHIVEES					
N°	Auteur-e	Objet	Posée en séance du	Répondue en séance du ou le	CC responsable
1	Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz	Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de soutenir et d'encourager des initiatives qui iront dans le sens d'une économie d'eau potable, comme par exemple des systèmes de réutilisation des eaux et que les projets de construction d'infrastructures communales, qu'elles soient scolaires, sportives ou autres, tiennent compte de cette problématique. »	30.03.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	R. Berset
2	M. Florian Berset, Le Glèble, à titre personnel	Comme il est sujet de gestion de personnel, j'ai une question à titre privé : en 2015 lorsque le comité de pilotage de la fusion a défini et élaboré la structure du fonctionnement du personnel communal, il avait été confirmé que chaque employé garderait son statut et son cahier des charges. Malheureusement, des employés, je précise « ée » pour le nettoyage des écoles ont vu leur statut changer, sans pouvoir se faire entendre, elles n'ont pas eu le choix. Elles sont passées d'un contrat fixe (certaines depuis presque 30 ans) à un contrat à l'heure. Finalement pourquoi avoir changé leur contrat, certainement des personnes à bas revenu et non qualifié ? Il s'agit d'une question ! Si la réponse n'est pas transmise d'ici la fin de la législature, je la reprendrai en début de législature prochaine, merci.	30.03.2021 et 31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	F. Schafer
3	M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel	Mentionner dans les prochains rapports de gestion de la commune la population résidente par village des anciennes communes.	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021, réponse donnée lors de la séance du 31 mai 2021	F. Schafer
4	M. Elias Pesenti représentant le cercle de Rossens	Activités des forêts: Existe-t-il une liste de tous les biotopes (d'importance nationale, cantonale et locale) présents sur le territoire communal ? Quelles sont les mesures mises en place par le Conseil communal afin de garantir à ces biotopes une conservation adéquate, surtout à long terme ? En outre, sur la base des plantations effectuées en 2020 et sachant que le réchauffement climatique est une problématique d'intérêt général qui ne fera qu'augmenter dans le futur proche: Quelle stratégie, la Commune pense-t-elle appliquer ces prochaines années afin d'assurer une bonne conservation de nos forêts face aux changements climatiques imminents ?	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	D. Ayer
5	Mme Marianne Pittet, Le Glèble, à titre personnel	Question en lien avec le Rapport de Gestion sur le sujet des gravières au nom de Gibloux pour demain : Nous saluons la remise en état des deux sites Boussevent à Farvagny-le-Petit et de Contramont à Grenilles ainsi que les mesures réalisées en faveur de la biodiversité. Comme le mentionne le conseil communal, la qualité de vie des citoyens s'en trouve grandement améliorée dans ces zones. Cependant, à la vue des grandes surfaces actuellement encore en exploitation, on peut continuer de s'inquiéter de l'impact des gravières sur la qualité de vie de nos habitants. En effet, la zone autour de l'autoroute, avec la présence des deux plus grandes gravières de la commune (canton) ne représente-t-elle pas aux yeux du conseil communal une forte atteinte à la qualité de vie dans cette zone notamment usitée par de nombreux citoyens. En outre, concernant la faune, de nombreuses espèces animales doivent pouvoir se déplacer pour répondre à leurs besoins biologiques. Les sites de Grand-Champ et du Chaney représentent une fragmentation importante bien visible de leur habitat. Ce qui constitue une menace pour les populations animales à long terme. En ce sens, est-ce que l'ensemble des mesures natures et des conditions exigées lors du permis d'exploitation sont et ont été respectées de manière permanente depuis l'ouverture de la gravière de Grand-Champ ? »	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	D. Ayer

6	Mme Caroline Spicher représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz	<p>Au nom du cercle et de Gibloux pour demain PAD des Planches: Le quartier des Planches se trouve totalement isolé du village de Villarlod. Cette situation ne répond plus après 30 années où aucun projet ne s'y est réalisé aux dispositions actuelles régissant l'aménagement du territoire. Son équipement est à compléter par d'importants investissements en routes, (largeur insuffisante) trottoirs, constructions de canalisations d'eau potable et eau usée. Nous soulevons aussi l'absence de transport public immédiat, absence également de transport scolaire en direction du centre scolaire d'Estavayer-le-Gibloux distant de plus de 3 kilomètres. Nous faisons le constat évident que l'éventuelle construction des 16 maisons prévues là-haut modifie la densité d'habitations dans cette zone de manière conséquente, sans parler de la mise à mal de l'environnement précieux pour notre commune et ses habitants d'une zone de détente et de promenade fort agréable à l'heure d'une course en avant effrénée au niveau de l'immobilier, sans égard pour les générations futures. A l'heure aussi où nous avons pris connaissance que certaines situations identiques ont été définitivement abandonnées en passant sous le joug de décisions du Tribunal Fédéral. (cf. le site de Pont-en-Ogoz, au bord du lac de la Gruyère) nous vous demandons au Conseil communal :</p> <p>1. Quelle est votre position dans cette affaire ? 2. Si les opposants allaient entreprendre les mêmes démarches que d'autres citoyen-ne-s de ce canton avec la décision émise par Tribunal fédéral dans le cas cité précédemment, comment, dans le cas où vous seriez déboutés, assumerez-vous les inévitables préjudices financiers en sachant quelle est la responsabilité du Conseil communal dans la mise en zone ? »</p>	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	D. Ayer
7	M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens	<p>Au nom du cercle et Gibloux pour demain. Rapport de gestion: Sur le thème de l'énergie, nous saluons la volonté de décarbonations sur le territoire communal. Le caractère impératif de cet objectif n'est plus à démontrer et correspond d'ailleurs à la volonté de la Confédération si le peuple veut bien accepter la loi sur le CO2 le 13 juin prochain. Dans le rapport de gestion, nous regrettons la formulation peu précise de « vision à long terme » présageant peut-être d'un manque d'ambition ou de priorité secondaire. La Confédération parle d'un objectif de diminution par deux par rapport à 1990 des gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Qu'en est-il pour notre commune ? Ce sentiment « d'y aller doucement » est également renforcé par la relative faiblesse du budget octroyé aux subventions dans le domaine de l'énergie. Si on est passé de CHF 2'000.- à CHF 15'000.-, cela nous paraît infiniment trop peu. Dans le contexte global actuel, comment se positionne le Conseil Communal ? Quelle est sa stratégie de décarbonations avec des objectifs précis et des mesures à la hauteur du défi ? Les réponses à ces questions sont évidemment centrales pour le futur de notre commune qui est intégrée à un monde globalisé et nous ne doutons pas du fait que le Conseil communal et la commission de l'énergie vont nous permettre d'atteindre des objectifs ambitieux. Soyons plus que bons, soyons EXEMPLAIRES.</p>	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	J. Nieva
8	M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens	<p>Au nom du cercle et de Gibloux pour demain Rapport de gestion: A propos des statistiques concernant les effectifs des élèves au sein des classes et pour avoir une information la plus transparente possible, nous suggérons que les prochains rapports de gestion indiquent également les effectifs extrêmes (plus grand et plus petit effectif) de chaque niveau. En l'état les moyennes mentionnées laissent présupposer des effectifs de classe relativement bas alors que par exemple une classe de 6H de Rossens est composée de 30 élèves. Bien que cela se passe apparemment très bien pour la classe en question (et c'est tant mieux) de tels effectifs devraient être évités.</p>	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	J. Gremaud
9	M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens	<p>Au nom du cercle et Gibloux pour demain. Rapport de gestion: Au chapitre de l'aide sociale, nous lisons que 257 dossiers ont été traités l'an dernier. Toujours dans une perspective d'amélioration, nous vous demandons de préciser de combien de personnes il s'agit concrètement. De plus, si nous observons une augmentation linéaire du côté des curatelles entre 2012 et 2020 (avec un nombre de dossiers traités qui a doublé en 8 ans...), nous souhaiterions savoir quelle est l'évolution des situations pour l'aide sociale. Nous lisons bien qu'il y a eu 18 dossiers de plus en 2020 par rapport à l'année précédente, mais il serait très éclairant de savoir comment les situations de détresse ont évolué depuis 2012. Est-ce que le nombre de cas est globalement stable ? En augmentation linéaire ou exponentielle ? Cela nous permettrait d'établir une politique sociale, aux côtés du Conseil communal, en parfaite connaissance de cause afin de ne laisser aucun citoyen de notre commune sur le bord du chemin.</p>	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	D. Carbonnier
10	M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens	<p>Au nom du cercle et Gibloux pour demain. Rapport de gestion: Au chapitre des gravières, il est fait mention d'un courrier que la commune a envoyé à l'exploitant de la gravière des Grands-Champs suite au non-respect des règles d'exploitation. Nous souhaiterions que ce courrier soit porté à la connaissance des conseillers et conseillères générales, toujours par soucis de parfaite transparence. L'application de ces règles d'exploitation étant de la responsabilité de la commune, nous souhaitons que le suivi soit garanti en tout temps.</p>	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	D. Ayer

11	M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens	Au nom du cercle et Gibloux pour demain. Rapport de gestion: Pour conclure sur ce rapport de gestion, et au-delà des remarques émises, nous saluons sa présentation générale qui fournit de très riches informations sur la marche de la commune durant l'exercice écoulé et durant la première législature. Pour faire encore mieux, nous suggérons que celui-ci soit mieux structuré qu'actuellement puisque chaque dicastère suit une logique différente. En outre, il mériterait d'être complété par un simple organigramme de l'administration dans son ensemble qui donnerait plus de lisibilité à la structure mise en place aussi bien à l'attention du Conseil général que de la population giblousienne.	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	F. Schafer
12	M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel	La salle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux est constituée de parois phoniques mortaisées. A ce jour, toutes ces mortaises sont endommagées, il en est de même pour la scène et le vitrage côté terrain de sport des enfants. Il remercie le Conseil communal de prendre en considération cette intervention.	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	J. Nieva
13	M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens	Rapport de gestion, page 13. Le cercle souhaite connaître l'état d'avancement de la mise à l'enquête de la route du Jordil et du PAD de la Grandsetta à Rossens	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	D. Ayer
14	REMARQUE M. Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel	Ne serait-il pas possible de différencier lors des votes : l'approbation des comptes et les propositions émises par le Conseil communal.	31.05.2021	Répondue par courriel du 5 octobre 2021	J. Crausaz
15	Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel	Elle a pris acte du report de l'objet mentionné au point 3 de l'ordre du jour et demande quelle est la feuille de route prévue par le Conseil communal concernant la réfection du toit de l'habitation (ferme d'Illens). En l'état, ni les locataires qui ne sont pas chez eux, ni la commune qui n'a pas de crédit ne peuvent entreprendre des travaux. Depuis le temps que nous en parlons, et pour être allée sur place, cette demande est clairement à mettre dans la case « urgent et important » des projets à réaliser.	06.10.2021	Répondue par courriel du 2 décembre 2021	Y. Rumo
16	Mme Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel	J'aimerais attirer votre attention sur deux tronçons de routes communales à Villarlod, particulièrement dangereux pour les piétons et plus spécifiquement pour les enfants qui vont prendre le bus pour se rendre à l'école. Il s'agit : 1. La route du Gibloux : la limitation 50km/h s'arrête juste en dessus du numéro 27. Au-delà et jusqu'à l'entrée de la forêt, englobant le quartier des Planches, ainsi que de l'autre côté, sur la route menant au téléski, la vitesse autorisée est de 80km/h sur une route de 5m de large puis de 3m. 2. La rue Saint-Michel : qui est dans les deux sens, sans trottoir, et qui représente un danger tout particulièrement au virage sans visibilité avec la route du Gibloux. A l'heure où partout ailleurs, les enfants sont encouragés à se rendre à l'école à pied, à Villarlod, leur sécurité n'est pas garantie. Est-il possible de prioriser ces deux secteurs ? et de faire les démarches au plus vite auprès des autorités compétentes ? afin qu'une limitation à 50km/h soit à nouveau instaurée sur toute la route du Gibloux et qu'un sens unique soit placé au début de la rue Saint-Michel, au niveau de l'église. »	06.10.2021	Répondue par courriel du 2 décembre 2021	Y. Rumo
17	Mme Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel	Collecte des déchets spéciaux à la déchetterie de Farvagny. Une petite déconvenue m'est arrivée la semaine dernière lorsque j'ai voulu me débarrasser de mes vieux restes de peinture. Jusqu'à tout récemment, et conformément à l'art 5 du règlement d'application relatif à la gestion des déchets, il était possible de les déposer à la déchetterie de Farvagny. Or, selon le dernier MémoDéchets de la Commune, les habitants doivent désormais se déplacer à Romont, dans un cadre horaire très restreint ou sur rendez-vous. Cette nouvelle disposition fait suite, semble-t-il, à une publication du service de l'environnement du canton, appelé « Elimination des déchets spéciaux des ménages - essai pilote de collectes mobiles » dont les termes sont pour le moins peu clairs. Le terme « mobile » en particulier. Est-ce que la décision d'arrêter d'offrir ce service aux habitants est définitive ? Et subsidiairement, une commune plus grande que Romont, soit dit en passant, ne doit-elle pas disposer d'un service de collecte des déchets spéciaux ?»	06.10.2021	Répondue par courriel du 2 décembre 2021	Y. Rumo

18	Roland Berger, représentant le cercle de Rossens	<p>Le groupe de Rossens remercie le Conseil communal pour les documents reçus pour le plan financier et le plan de législation 2022-2026.</p> <p>En page 52 du message du Conseil communal, une écriture mentionne qu'il y aura des frais d'études pour un mandat concernant l'assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens selon l'exigence du canton. Il est posé la question afin de savoir si ce sera inclus dans le projet de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire de Rossens.</p> <p>Aussi dans le plan financier des investissements pour 2022 sous l'annexe 1 à l'écriture 8791, se trouve un montant de CHF 500'000.- pour l'assainissement des installations de la chaufferie de Rossens, de l'extension du futur réseau et qui absorberait le futur secteur adjacent à la chaufferie, merci de nous informer quel secteur est concerné.</p> <p>Et pour terminer, dans le plan de législation 2021-2026, en page 12 il est mentionné que le CAD de Rossens existant reste une priorité pour l'exécutif communal et qu'il est désormais en phase d'exécution et sera intégré dans la gestion des bâtiments.</p> <p>En conclusion le groupe souhaiterait quelques précisions sur ces écritures pas évidentes à s'y retrouver.</p>	06.12.2021	Répondue par courriel du 15 mars 2022	J. Nieva
19	Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel	<p>« Je m'interrogeais vis-à-vis de la route en gravier qui relie le stand de tir à la pépinière et qui est à ne pas confondre avec le chemin qui relie les habitations au stand de tir, même si à mon sens, il mérite également l'entretien.</p> <p>Ayant le sentiment que maintenir cette route en gravier n'est pas une solution durable, car l'expérience générale de la vie a prouvé que dans le Gibloux, il y a chaque année de la pluie, des orages et des tempêtes qui ont pour conséquence d'endommager les chemins en gravier.</p> <p>Ma question pour le CC est donc la suivante : combien la remise en état de cette route coûtera annuellement à la collectivité et est-ce que vous réfléchissez à une autre solution ? »</p>	30.03.2022	Répondue par courriel du 17 mai 2022	Y. Rumo
20	Elias Pesenti représentant le cercle de Rossens	<p>« Au nom du cercle de Rossens, nous souhaiterions poser des questions en lien avec le rapport du dicastère « Aménagement du territoire - Nature et paysage – Forêt ».</p> <p>Comme son nom l'indique, ce dicastère s'occupe entre autres, de la « Nature et du paysage ». Malheureusement, malgré une perte de biodiversité toujours plus importante au niveau mondial, suisse, cantonal et, nous osons penser également au niveau communal, il n'est pas fait mention, contrairement au rapport de 2020, de la situation ou des travaux effectués en 2021 dans ce domaine. En effet, le texte du rapport de gestion mentionne uniquement trois points principaux : les gravières, les sites potentiellement pollués par des anciennes gravières et la gestion de nos forêts.</p> <p>Pourtant, durant l'année 2021 plusieurs nouveautés ont eu lieu dans le domaine de la nature et du paysage, par exemple :</p> <p>1) La création de la commission Nature et environnement du Conseil général, (plébiscitée par ce dernier lors de la séance d'octobre 2021), qui, je le rappelle, a comme tâches principales en collaboration avec le Conseil communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune ; - de sensibiliser la population aux enjeux liés à la crise de la biodiversité et aux défis climatiques ; - d'inscrire la commune dans une démarche de développement durable, par exemple en conseillant la plantation d'espèces indigènes résistantes au réchauffement climatique, qui d'ailleurs sont subventionnées par le canton, et arrêter les plantations d'espèces exotiques dans nos belles forêts (Cèdres Atlantica pour ne pas le citer), qui non seulement n'amènent pas de plus-value à la biodiversité indigène, mais bien évidemment ne sont pas subventionnées par le canton. <p>2) Le lancement de deux projets pilotes, en collaboration avec l'OFEV, pour la promotion des prestations de conseil en matière de paysage. Les deux projets sont : le développement de la place du village (PAD Pra Bastian, Farvagny) et l'amélioration paysagère de la commune. De très bonnes données scientifiques « gratuites », effectuées par des spécialistes fédéraux, qui pourront être utilisées comme base pour les discussions futures.</p> <p>Pour ces raisons, nous aimerions poser les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi le Conseil communal n'a pas voulu mentionner les importants travaux effectués dans le domaine de la nature et du paysage ? Volonté ou juste un oubli ? - Comme son nom l'indique, Dicastère de l'aménagement du territoire - Nature et paysage – Forêt, est-il possible d'avoir plus d'informations au sujet de la Nature et de paysage dans les rapports de gestion futurs ? - Dans la situation actuelle, où une perte de biodiversité évidente et un réchauffement climatique sont une problématique d'intérêt général, qui vont malheureusement s'empirer ces prochaines années, nous demandons au Conseil communal de systématiquement mieux intégrer ces aspects dans les discussions et les décisions futures. Le Conseil communal est-il prêt à réaliser un effort dans ce sens en intégrant plus la commission Nature et environnement dans les différentes discussions et décisions (par exemple le choix des essences, la conservation de la biodiversité, le choix des mesures de conservation 	30.05.2022	Répondue par courriel du 25 août 2022	D. Ayer
21	Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens	<p>Question sur le rapport de gestion 2021:</p> <p>En page 82 du rapport, il est fait mention, je cite : « d'un certain nombre d'initiatives pour soutenir le maintien, respectivement la réouverture de commerces de proximité notamment dans les villages de Corpataux et de Rossens ». Pourrions-nous en savoir davantage sur ces initiatives ?</p> <p>Pour terminer, si ce rapport est globalement transparent et honnête, nous souhaiterions toutefois que celui-ci intègre à l'avenir quelques informations sur le fonctionnement des commissions. Certaines ne se sont par exemple pas encore réunies depuis le début de cette année civile »</p>	30.05.2022	Répondue par courriel du 25 août 2022	F. Schafer

22	Ludovic Michel Le Glèbe à titre personnel	<p>« En mars 2021, le chalet des Râpes situé à Villarlod a été mis en vente. Après réflexion, nous nous sommes réunis avec les présidents des 6 jeunesses de notre commune. Nous avons échangé à ce sujet et il est ressorti l'idée de redonner un second souffle à ce chalet.</p> <p>Le 7 juin 2021, nous avons écrit une lettre à M. Nieva responsable des bâtiments en lui expliquant brièvement notre projet et en demandant d'attendre quelques jours avant de prendre une décision sur la vente. En effet, nous avons rendez-vous avec le Service cantonal de l'aménagement du territoire pour se renseigner de ce qu'on peut réellement faire avec ce bien.</p> <p>Par la suite, nous nous sommes rendus au SECA afin de savoir quelle possibilité il y avait pour redonner vie à cette bâtisse. Après notre rendez-vous avec Mme Herren un avis de droit nous a été transmis ainsi qu'à la commune.</p> <p>Le 23 juin 2021, nous avons rencontré M. Nieva, pour lui exposer plus en détail nos idées et avoir un échange ouvert avec lui.</p> <p>N'ayant pas eu de suite à cette rencontre, nous avons cette fois ci repris l'initiative de réécrire une lettre le 24 août 2021 adressée au Conseil communal en réitérant nos idées et propositions.</p> <p>Le vendredi 26 novembre 2021, un mail a été adressé à M. le syndic car il n'y a toujours pas eu de suite à notre précédente lettre. Dans la journée M. Schafer a répondu, je cite : je vous précise que le dossier est en cours de traitement et qu'une réponse vous sera apportée si ce n'est avant la fin de l'année 2021, au plus tard en janvier 2022.</p>	30.05.2022	Répondue par courriel du 25 août 2022	J. Nieva
23	Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel	<p>Demande sur les mesures prises par la Commune face à la crise énergétique annoncée</p> <p>=> Les mesures communales ont été rappelées dans les Informations du Conseil communal en séance du 06.12.2022. La requête a été faite à la Présidente de supprimer cette question ouverte</p>	06.10.2022	Répondue par courriel du 10 mars 2023	J. Nieva
24	Elias Pesenti représentant le cercle de Rossens	<p>Questions sur la politique énergétique:</p> <p>Température du chauffage dans certains bâtiments communaux</p> <p>Eclairage des bâtiments</p> <p>Eclairage réseau routier communal</p> <p>Sécurité aux piétons - système de détection</p> <p>Mesures et stratégies afin de faire face à la crise énergétique annoncée</p> <p>Implication de la commission de l'énergie</p>	06.10.2022	Répondue par courriel du 10 mars 2023	J. Nieva en collaboration avec P. Cudré-Mauroux
25	Sophie Tritten, Vuisternes-en-Ogoz, à titre personnel	<p>Parmi les objets soumis au vote dans la liste des investissements, cinq dépassent le seuil de CHF 150'000.-, limite retenue par l'Accord intercantonal sur les marchés publics pour autoriser l'utilisation de la procédure du gré à gré. Certes, le règlement cantonal sur les marchés publics prévoit des exceptions à son art. 9 al. 1. Ce même règlement dit aussi à l'art. 9 al. 2 que l'adjudicateur présente un rapport sur chaque marché adjugé au gré à gré en mentionnant notamment la condition permettant de faire appel au gré à gré nonobstant le dépassement du seuil.</p> <p>Comment la commune justifie-t-elle le recours au gré à gré pour les cinq investissements à voter ? Sans doute un des motifs de l'art. 9 al. 1 permet le recours à cette procédure.</p> <p>Le rapport mentionné à l'art. 9 al. 2 sera-t-il communiqué pour ces cinq investissements ? Merci. »</p>	05.12.2022	Répondue par courriel du 10 mars 2023	J. Gremaud
26	Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel	<p>Mes questions portent sur les liaisons piétonnes et cyclables reliant les villages.</p> <p>La mobilité des citoyens des villages périphériques est problématique. La fréquence des transports publics ne permet pas à l'heure actuelle de se passer de l'usage de la voiture. Les jeunes de ces villages, et leurs parents, apprécieraient de pouvoir rejoindre en toute sécurité, à vélo ou à pied, les infrastructures de sport et de loisir concentrées entre Farvagny et Rossens ainsi que les bus pour Fribourg et Bulle.</p> <p>Comment comptez-vous développer ces liaisons ? Est-ce que tous les villages seront concernés ? »</p>	05.12.2022	Répondue par courriel du 10 mars 2023	G. Frick en collaboration avec P. Cudré-Mauroux
27	M. Gilles Barras représentant la majorité du cercle de Farvagny	<p>Deux questions quant à la Route des Trotzès:</p> <p>- Est-ce que suite aux travaux d'entretien de ce tronçon, la commune va-t-elle continuer à entreposer le compost à cet endroit ?</p> <p>- Avec l'évolution des machines agricoles qui ressemblent de plus en plus au niveau du poids à des poids lourds, l'évolution de ces engins est-elle prise en compte dans la réfection de cette route ainsi que des futurs tronçons de notre commune ?</p> <p>Il est aussi demandé d'interdire sur cette route l'accès aux camions sauf aux ayants droits autorisés.</p>	29.03.2023	Répondue partiellement en séance en séance du 29 mars 2023 Répondue en entier en séance du 30 mai 2023	Y. Rumo

28	Mme Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe	<p>Chapitre 7, protection de l'environnement et aménagement du territoire</p> <p>Mme Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe</p> <p>« Compte 7690.3637.00 – subventions versées aux privés pour actions énergie.</p> <p>En mai 2022, lors de la séance des comptes 2021, nous nous étions étonnés du faible montant des subventions versées aux particuliers et nous mettons le doigt sur le fait que les panneaux solaires photovoltaïques n'étaient pas subventionnés (annexe 1 du règlement).</p> <p>En octobre 2022, le Conseil général a voté une proposition de modification du règlement allant dans le sens deje cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une simplification de la procédure des demandes de subvention, voire que la décision soit subséquente à la décision du canton ; • une révision de l'annexe 1 du règlement en y incluant les panneaux solaires photovoltaïques ; • une augmentation des subventions ; • un report des subventions 2021 non allouées ; • une augmentation du budget alloué aux subventions pour l'année à venir. <p>Or nous constatons qu'en 2022, seulement CHF 6'800.- ont été versés aux particuliers sur un budget de CHF 15'000.-, alors que 132 demandes de procédures simplifiées ont été déposées.</p> <p>Sur ces 132 demandes, 120 concernent des panneaux solaires photovoltaïques, couvrant une surface totale de 11'951 m2 (la surface d'environ un terrain de foot et demi).</p> <p>Le rapport de gestion indique que la production d'électricité s'est élevée à 2'271'921 kW/an, couvrant 504 ménages.</p> <p>En pleine crise énergétique, les propriétaires privés ont pris leur responsabilité et ont fait des efforts financiers.</p> <p>Pourquoi la commune de Gibloux, je le rappelle « Cité de l'énergie », n'a toujours pas traité ce sujet en commission et proposé un nouveau règlement ?</p> <p>Devrons-nous attendre la fin de l'année pour obtenir une réponse à la proposition votée en octobre dernier ?</p> <p>Le groupe de Le Glèbe invite le Conseil communal à prendre rapidement ses responsabilités vis-à-vis des citoyens et surtout vis-à-vis d'un avenir énergétique et climatique plus qu'incertain. »</p>	30.05.2023	Répondue en séance du 5 octobre 2023	P. Cudré-Mauroux
29	M. Philippe Cuany, Farvagny, à titre personne	<p>Imaginez-vous, en arrivant un matin au travail : votre programme informatique préféré ne fonctionne plus et il n'y a plus aucun accès aux données dont vous avez besoin. Vous êtes victime d'une attaque informatique de type rançongiciel, ou ransomware en anglais. Vos données ont été cryptées par des hackers et sont inutilisables. Ceux-ci réclament 1 million de francs à la commune de Gibloux pour nous rendre nos données. Faute de quoi, les données seront effacées et publiées sur le darknet.</p> <p>Voici la désagréable situation qui très fréquemment concerne des entreprises privées et publics en Suisse, notamment des communes, comme par exemple Saxon et Rolle récemment.</p> <p>L'attaque de type ransomware est et reste, d'après le nouveau rapport Swisscom cyber sécurité en 2023, la plus grande menace informatique qui plane sur nos données.</p> <p>A ce sujet, je souhaite connaître l'état de préparation de notre commune pour prévenir et, le cas échéant, réagir à ces attaques et leurs conséquences potentiellement désastreuses pour notre commune :</p> <p>A-t-on un inventaire des systèmes d'information critiques pour le bon fonctionnement de la commune ?</p> <p>Dans le domaine de la prévention, quelles sont les mesures de sécurité mises en place ? Sachant que 80% des attaques informatiques commencent par un email frauduleux, les collaborateurs sont-ils sensibilisés à reconnaître les attaques informatiques, comme par exemples les emails de hameçonnage (ou Phishing en anglais) ?</p> <p>Dans le domaine de la surveillance et de la réaction, quelles sont les mesures de sécurité pour stopper et gérer les conséquences d'une telle attaque ? Les données sont-elles sauvegardées dans des réseaux sécurisés et est-ce que des exercices simulant une attaque et la restauration des données ont-ils déjà été conduits ou sont-ils planifiés ?</p> <p>La sécurité à 100% n'existe pas, mais avec une bonne préparation, on minimise drastiquement les risques de conséquences fâcheuses pour notre commune. Je vous remercie d'avance pour vos réponses. »</p>	30.05.2023	Répondue en séance du 5 octobre 2023	J. Gremaud
30	M. Pascal Krayenbühl représentant le cercle de Corpataux- Magnedens	<p>Il a été constaté que des équipements de la place de jeux devant l'ancienne école de Magnedens ont été démontés récemment. Il est demandé pour quelles raisons, s'il est prévu de les remplacer et dans quels délais.</p>	05.10.2023	Répondue en séance du 5 décembre 2023	J. Nieva